

□ *Informations :*

- *Commission Info Com*
- *Commission Finances + Commission Générale*
- *Organisation du 11 novembre : repas de seniors ? cadeau ?*
- *Courrier du député Guillaume Chiche*

□ *Dates à fixer :*

- *Réunion des Adjointes*

□ *Questions diverses :*

Courrier de Jean-Marie FIÉVET relatif aux désignations de lieux publics
Invitation Assemblée Générale UDAF jeudi 17 septembre 2020 à partir de 17 heures au Conseil Départemental des Deux-Sèvres Salle du Manège
*Invitation FDGDON 79*Assemblée Générale vendredi 25 septembre aux Ruralies à Prahecq*
Courrier 1 2 3 Soleil : développement des panneaux photovoltaïques

**Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles*

⇒ *Visite Maison Proust à 19 h 30 : Rendez-vous à la Mairie*

⇒ *Accueil du CME : présentation des élus enfants et des projets*

Les élus se sont présentés aux élus enfants. Les enfants ont exposé plusieurs projets :

Projet 1 : Installation d'un clos pour les poules – 255,00 €

Très bonne idée. Seront à vérifier les normes sanitaires auprès d'une MAM. Le projet sera étudié lors d'un prochain Conseil.

Projet 2 : Aménagement du jardin collaboratif – 167,30 €

Le projet avance bien. Le projet sera étudié en fonction des personnes présents le mardi 8 septembre 2020.

Projet 3 : Séparation avec les voisins près du groupe scolaire – 2 524,00 €

Bon projet – A étudier

Projet 4 : Nettoyons la nature - gratuit

Projet accepté

D'autres projets sont à l'étude :

- Main courante pour la descente vers l'entrée de l'école,
- Jeu de piste pour découvrir Saint-Rémy,
- Échanges avec la SARCEL,
- Échange avec le Député CHICHE.

(voir le compte rendu transmis par madame Jackie Massé)

DÉLIBÉRATIONS

DÉCISION MODIFICATIVE N° 2 BUDGET COMMUNE

Monsieur Laurent Verdon, Conseiller délégué présente la décision modificative n°2 Budget de la commune, tableau ci-après : (crédits supplémentaires pour la ligne du personnel et diminution sur certains articles notamment les prestations de service (Sarcel et prestations APS).

En section de fonctionnement

Chapitre	Article	Désignation	Montant
011	611	Contrat de prestation	- 18 000,00 €
	61521	Terrain	- 1 000,00 €
	615221	Bâtiments publics	- 1 000,00 €
	615228	Autres bâtiments	- 1 000,00 €
	615231	Voiries	- 2 000,00 €
012	6218	Personnel extérieur	+ 3 000,00 €
	6411	Personnel titulaire	+ 10 000,00 €
	6413	Personnel non titulaire	+ 10 000,00 €
TOTAL			0,00 €

En section d'investissement

Chapitre	Article	Désignation	Montant
020	020	Dépenses imprévues	- 120,00 €
20	2051	Logiciel Horizon on line	+ 120,00 €
TOTAL			0,00 €

Madame le Maire demande à l'assemblée d'approuver la décision présentée par monsieur Verdon.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, **approuve, à l'unanimité, la décision modificative présentée ci-dessus.**

DÉCISION MODIFICATIVE N° 1 BUDGET LOGEMENTS

Monsieur Laurent VERDON, Conseiller délégué présente la décision modificative n°1 budget Logements, tableau ci-après. (Attribution d'un dédommagement pour le kinésithérapeute et le coiffeur par le versement d'une subvention exceptionnelle).

En section de fonctionnement

Chapitre	Article	Désignation	Montant
022	022	Dépenses imprévues	-1 400,00 €
011	615228	Autres bâtiments	- 400,00 €
67	6745	Subventions aux personnes de droit privé	+ 1 800,00 €
TOTAL			0,00 €

Madame le Maire demande à l'assemblée d'approuver la décision présentée par monsieur Verdon.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, **approuve, à l'unanimité, la décision modificative présentée ci-dessus.**

DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT DÉVELOPPEMENT DURABLE

Madame le Maire propose de désigner un représentant pour le Développement Durable pour la Communauté d'Agglomération du Niortais. Un représentant titulaire et un représentant suppléant seront désignés. Madame Laurence Robert et monsieur Stéphane Renoux se portent candidats.

Madame le Maire propose madame Laurence Robert représentante titulaire et monsieur Stéphane Renoux représentant suppléant.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, **approuve, à l'unanimité, la désignation des représentants suivants :**

- **Mme Laurence Robert titulaire,**
- **M. Stéphane Renoux suppléant.**

DÉSIGNATION D'UN RÉFÉRENT SÉCURITÉ

Madame le Maire propose de désigner un référent sécurité qui sera en collaboration avec le coordinateur de la sécurité routière des Services de la Préfecture.

Madame le Maire propose monsieur Jacky Peltier comme titulaire et monsieur Aurélien Soulet comme suppléant.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, **approuve, à l'unanimité, la proposition de madame le Maire, à savoir :**

- **M. Jacky Peltier, référent titulaire,**
- **M. Aurélien Soulet, référent suppléant.**

CRÉATION D'UN EMPLOI NON TITULAIRE SUR LE GRADE D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL POUR LE GROUPE SCOLAIRE A TEMPS COMPLET AU 01/11/2020 (SUITE À LA VACANCE D'EMPLOI ET PUBLICATION RESTREINTE DU POSTE - DÉLAI 2 MOIS) ET ADHÉSION AU CNAS

Madame le Maire propose à l'assemblée délibérante la création d'un emploi non titulaire sur le grade d'Adjoint technique territorial pour le Groupe scolaire de la Plaine à raison de 35 heures hebdomadaires, à compter du 1^{er} novembre 2020.

L'agent sera recruté par contrat suivant (l'article 3-3 5° de la loi 84-53 du 26/01/1984) en qualité d'agent non titulaire pour occuper un emploi permanent qui dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.

Pour cet agent, la collectivité demande l'adhésion au CNAS (Comité National d'Action Sociale).

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, **approuve, à l'unanimité, la proposition de madame le Maire, à savoir :**

➤ **La création d'un emploi non titulaire sur le grade d'adjoint technique territorial pour le groupe scolaire de la Plaine à raison de 35 heures hebdomadaires, à compter du 1^{er} novembre 2020. L'agent sera recruté par contrat suivant (l'article 3-3 5° de la**

loi 84-53 du 26/01/1984) en qualité d'agent non titulaire pour occuper un emploi permanent qui dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.

➤ L'Adhésion au CNAS pour cet agent.

CRÉATION D'UN EMPLOI NON TITULAIRE SUR LE GRADE D'ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL À LA MAIRIE A TEMPS NON COMPLET 8H00/SEMAINE, AU 01/11/2020 (SUITE A LA VACANCE D'EMPLOI ET PUBLICATION RESTREINTE DU POSTE - DÉLAI 2 MOIS) ET PAS D'ADHÉSION AU CNAS – (ADHÈRE SUR UNE AUTRE COLLECTIVITÉ)

Madame le Maire propose à l'assemblée délibérante la création d'un emploi non titulaire sur le grade d'Adjoint administratif territorial à la Mairie à raison de 8 heures hebdomadaires, à compter du 1^{er} novembre 2020.

L'agent sera recruté par contrat suivant (l'article 3-3 4° de la loi 84-53 du 26/01/1984) en qualité d'agent non titulaire pour occuper un emploi permanent qui dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.

Il n'y a pas d'adhésion au CNAS (Comité Nationale de l'Action Sociale), la cotisation est faite sur une autre collectivité.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, **approuve, à l'unanimité, la proposition de madame le Maire, à savoir :**

➤ **La création d'un emploi non titulaire sur le grade d'adjoint administratif territorial à la Mairie à raison de 8 heures hebdomadaires à compter du 1^{er} novembre 2020. L'agent sera recruté par contrat suivant (l'article 3-3 4° de la loi 84-53 du 26/01/1984) en qualité d'agent non titulaire pour occuper un emploi permanent qui dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.**

➤ **Pas d'adhésion au CNAS.**

REDEVANCE POUR OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC GEREDIS (RODP) : 212,44 €

Madame le Maire propose de valider la redevance 2020 pour occupation du domaine public pour les réseaux de distribution électrique. La commune est éligible, pour 2020 la redevance s'élève à 214,44 €.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal **approuve, à l'unanimité, le montant de la redevance annuelle de 214,44 €.**

GRDF : REDEVANCE POUR OCCUPATION PERMANENTE DU DOMAINE PUBLIC (RODP 2020 : 515,00 €) ET POUR OCCUPATION PROVISOIRE DU DOMAINE PUBLIC (RODPP 2020 : 85,05 €)

Madame le Maire propose de délibérer pour la redevance d'occupation du domaine public gaz 2020.

Au titre de l'occupation provisoire du domaine public communal par les chantiers de travaux sur des ouvrages de distribution de gaz pour l'année 2020 : Longueur exprimée en mètre des canalisations construites ou renouvelées sur le domaine public communal et mises en gaz au cours de l'année 2019 : 225 mètres et le taux de revalorisation de l'index d'ingénierie : 1,08,

Plafond de la RODP Provisoire 2020 = 225 * 0.35 * 1.08 soit **85,05 €**

Au titre de l'occupation permanente du domaine public communal par les ouvrages des réseaux de distribution de gaz pour l'année 2020 : Longueur des canalisations à prendre en compte : 8832 mètres ; taux retenu : 0,035 € par mètre ; taux de revalorisation cumulé au 01/01/2020 : 1,26 soit : $RODP\ 2020 = ((8832 * 0,035) + 100) * 1,26 = 515,49\ €$ **soit Montant total dû 515 €**. Conformément à l'article L2322-4 du Code général de la propriété des personnes publiques, le montant de la redevance doit être arrondi à l'euro le plus proche.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal **approuve, à l'unanimité, le montant de la redevance RODP Provisoire 2020 de 85,05 € et le montant de la redevance RODP 2020 de 515,00 €**.

SIEDS : GROUPEMENT DE COMMANDE FIN DES TARIFS RÉGLEMENTÉS

Madame le Maire propose à l'assemblée délibérante d'adhérer au groupement de commande du SIEDS suite à la fin des tarifs réglementés pour les tarifs « bleu ».

Le SIEDS est désigné, par l'ensemble des membres du groupement, coordonnateur du groupement au sens de l'article 8-II du Code des Marchés Publics (ci-après « le coordonnateur »).

En sa qualité de coordonnateur, le SIEDS est chargé de procéder à la préparation et à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélections d'un ou de plusieurs cocontractants et de passation des marchés ou accords-cadres et de leurs marchés subséquents en vue de la satisfaction des besoins des membres du groupement dans les domaines visés à l'article 2 (de l'acte constitutif).

Le coordonnateur est également chargé de signer et de notifier les marchés ou accords-cadres qu'il passe, et en matière d'accords-cadres, de conclure les marchés subséquents.

Le coordonnateur conclura également les avenants aux marchés, accords-cadres et marchés subséquents dans le cadre du groupement.

Madame le Maire demande à l'assemblée délibérante d'adhérer au groupement dans les domaines suivants :

- Fourniture et acheminement d'électricité et services associés à la fourniture d'électricité,
- Prestations liées à l'optimisation et à l'efficacité des consommations d'énergies.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, **approuve, à l'unanimité, l'adhésion au groupement dans les domaines suivants :**

- **Fourniture et acheminement d'électricité et services associés à la fourniture d'électricité,**
- **Prestations liées à l'optimisation et à l'efficacité des consommations d'énergies.**

ÉTABLISSEMENT D'UNE FACTURE À MADAME JEAUDEAU POUR L'ENTRETIEN DE SA PARCELLE

Madame le Maire propose l'établissement d'une facture pour l'entretien de la parcelle référencée AH 3 situé dans un emplacement réservé.

Madame JEAUDEAU n'a pas réalisé les travaux d'entretien. De ce fait, la commune effectue les travaux d'entretien et 2 heures à 70,00 € de l'heure seront facturées, soit une facture de 140,00 € sera transmise à madame JEAUDEAU.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal **décide, à l'unanimité, de facturer le temps passé à réaliser l'entretien du terrain (2 heures à 70,00 € soit 140,00 €). Un titre de recettes sera établi à madame JEAUDEAU pour un montant de 140,00 €**.

FORMULAIRE D'ENGAGEMENT ET SUIVI DU RACCORDEMENT SIEDS

Une extension du réseau d'électricité est à réaliser pour les parcelles AB 139 – AB 136 -AB 134 6 – rue de Croisette a été transmis à la commune.

La commune doit participer à la contribution syndicale à hauteur de 30 % de la participation du SIEDS d'un montant de 1 427,39 € H.T., soit H.T. 428,21 €.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal **approuve, à l'unanimité, la contribution syndicale pour un montant H.T. de 428,21 €.**

DEVIS GOUGEON REMPLACEMENT DE LA CENTRALE DE COMMANDE DE L'HORLOGE DE L'ÉGLISE

Madame le Maire propose de délibérer pour valider le devis de remplacement de la centrale de commande de l'horloge de l'église auprès de l'entreprise GOUGEON pour un montant T.T.C. de 1 783,20 €.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal **valide, à l'unanimité, le devis de remplacement de la centrale de commande de l'horloge de l'église auprès de l'entreprise GOUGEON pour un montant T.T.C. de 1 783,20 €.**

DEVIS JVS : CONSULTATION HORIZON CLOUD (LE MAIRE ET UN ÉLU EN CHARGE DES FINANCES)

Madame le Maire propose de délibérer pour valider le devis d'installation des logiciels horizon cloud sur 2 postes supplémentaires (un pour le Maire et un pour le chargé des finances) et pour l'abonnement à l'environnement métier. Le devis s'élève à 120,00 € pour l'investissement et à 129,60 € pour le fonctionnement.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal **valide, à l'unanimité, le devis d'installation des logiciels horizon cloud sur 2 postes supplémentaires (un pour le Maire et un pour le chargé des finances) pour un montant de 120,00 TTC et pour l'abonnement à l'environnement métier pour un montant de 129,60 € TTC.**

FONDS DÉPARTEMENTAL D'AIDE AUX JEUNES (FDAJ) : AIDE DE 300 €

Madame le Maire propose d'attribuer une aide de 300 € pour le fonds Départemental d'Aide aux Jeunes (FDAJ).

Pour information 3 aides individuelles ont été attribuées aux jeunes domiciliés sur la commune de Saint-Rémy. (2 pour répondre à une urgence alimentaire et une aide au transport).

Les jeunes de Saint-Rémy dépendent de la Mission locale Sud Deux-Sèvres. Ils ont également à ce titre la possibilité de participer à l'action collective « Permis citoyen 2019 » qui favorise l'insertion professionnelle des jeunes par la préparation et la prise en charge financière du coût du permis de conduire.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal **approuve, à l'unanimité, le versement d'une aide de 300 € au titre du fonds départemental d'Aide aux jeunes.**

RÉPARATION TOITURE MAISON DES ASSISTANT(ES) MATERNEL(LES)

Madame le Maire propose de délibérer pour les travaux de réparation de toiture (en fibrociment) de l'espace bureau de la Maison des Assistant(es) Maternel(les). Deux entreprises ont remis des devis.

- Entreprise Chauffage de l'Autize montant : 4 649,18 € TTC
- Entreprise BRACHET montant : 4 368,60 € TTC

Après avoir délibéré, le Conseil municipal **approuve, à l'unanimité, le choix de l'entreprise BRACHET, entreprise moins disante, pour un montant de 4 368,60 € TTC.**

La commune sollicite le Conseil départemental pour une aide à hauteur de 50 % au titre du dispositif de soutien à l'investissement local.

Le coût prévisionnel des travaux est estimé à 3 640,50 € HT (4 368,50 € TTC). Le financement de cette opération pourrait être assuré selon le plan de financement suivant :

DEPENSES	MONTANT H.T.	RECETTES	MONTANT H.T.
TRAVAUX	3 640,50 €	1000 CHANTIERS	1 820,25 €
		AUTOFINANCEMENT	1 820,25 €
Total H.T.	3 640,50 €	Total H.T.	3 640,50 €

Après avoir délibéré, le Conseil municipal **approuve, à l'unanimité, le plan de financement présenté ci-dessus et autorise, à l'unanimité, madame le Maire à solliciter l'attribution d'une aide financière à hauteur de 50 % du montant H.T. des travaux au titre du dispositif de soutien à l'investissement local.**

INFORMATIONS :

- **Commission info-com :**
 - o Mardi 29 septembre 2020 à 20 heures à la Mairie : prochain bulletin municipal
- **Commission Finances :**
 - o Mercredi 23 septembre 2020 à 20 heures à la Mairie
- **Commission Générale :**
 - o Mercredi 07 octobre 2020 à 20 heures 30 à la Mairie
- **Commission Vie Quotidienne « Action Sociale » :**
 - o Mercredi 30 septembre 2020 à 20 heures à la Mairie : organisation du 11 novembre
- **Courrier Député Chiche**

DATES A RETENIR :

- **Réunion d'Adjoints :**
 - o Mardi 15 septembre 2020 à 18 heures à la Mairie
 - o Jeudi 24 septembre 2020 à 19 heures à la Mairie

QUESTIONS DIVERSES

- Courrier de Jean-Marie FIÉVIET relatif aux désignations de lieux publics.
- Invitation Assemblée Générale UDAF jeudi 17 septembre 2020 à partir de 17 heures au conseil Départemental des Deux-Sèvres Salle du manège.
- Invitation FDGDON 79 (Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles) vendredi 25 septembre 2020 aux Ruralies à Prahecq.
- Courrier 1 2 3 Soleil : développement des panneaux photovoltaïques : Projet de partenariat.
- Mission Locale : mardi 29 septembre 2020 à 15 heures.
- Tour de France => Les RD 123 – 744 et 648 seront fermées de 12 h à 16 h.
- Relais Equinoxe : demande auprès de la Gendarmerie.

La séance est clôturée à 22 h 45.